

Nomination de la Responsable Administrative et Financière de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation, notamment son article L 712-2 ;
- Vu** la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** l'arrêté DRH 2019-1378 en date du 6 novembre 2019 portant nouvelle affectation de Madame Geneviève CARRIERE ;
- Vu** l'avis favorable du Pôle Guadeloupe en date du 18 mars 2021 ;

ARRETE

Article 1

Madame Geneviève CARRIERE, Ingénieur d'Études de Classe Normale, est nommée en qualité de **Responsable Administrative et Financière** de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter du **18 mars 2021**.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim et le Vice-président du Pôle Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 18 mars 2021

Le Président



Pr Eustase JANKY